

LEGENDE:

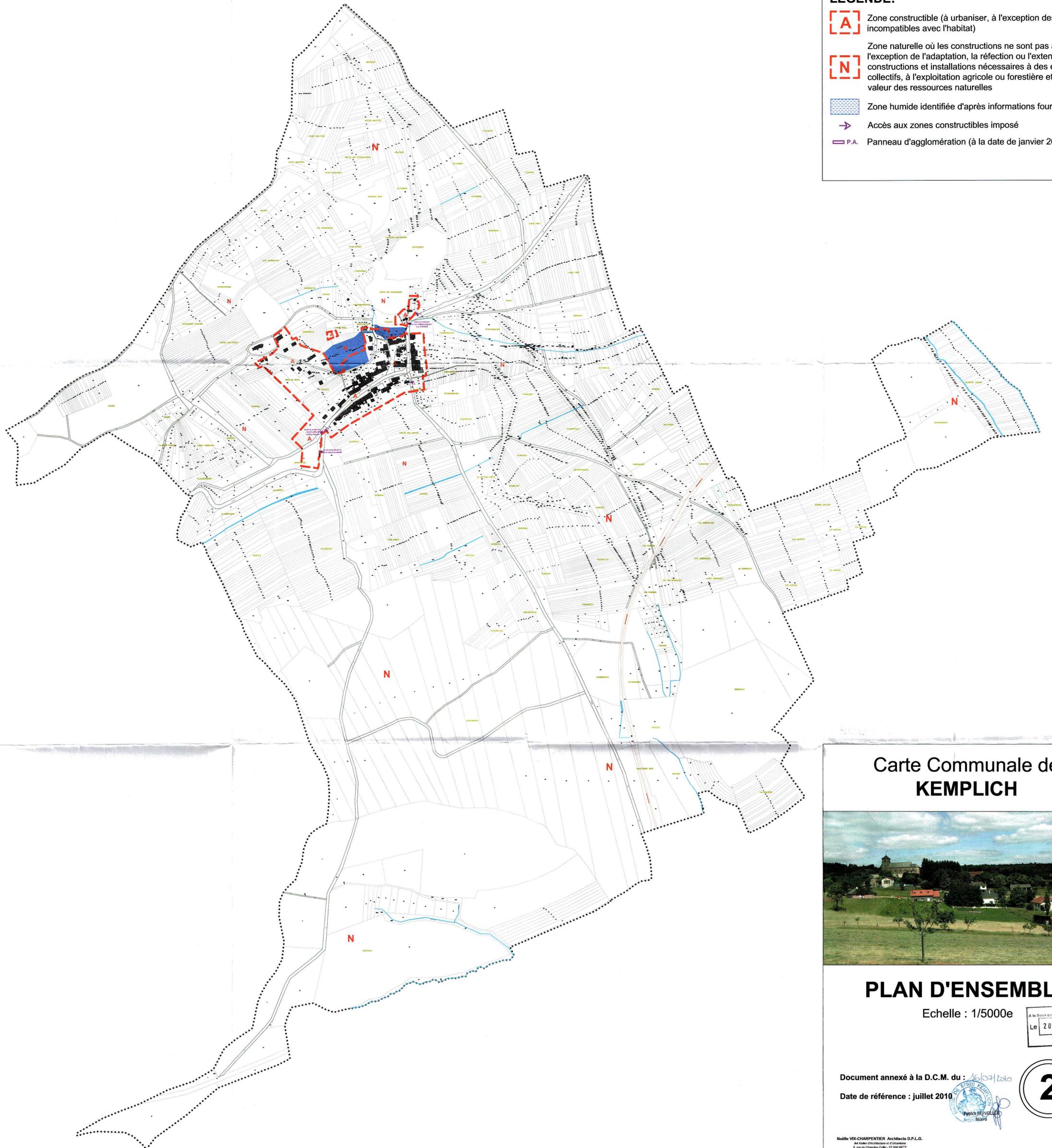
[A] Zone constructible (à urbaniser, à l'exception des activités incompatibles avec l'habitat)

[N] Zone naturelle où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles

 Zone humide identifiée d'après informations fournies par les élus

 Accès aux zones constructibles imposé

 P.A. Panneau d'agglomération (à la date de janvier 2010)



**Carte Communale de
KEMPLICH**



PLAN D'ENSEMBLE

Echelle : 1/5000e

Reçu
A la Sous-préfecture de Thionville
Le 20 JUL. 2010

Document annexé à la D.C.M. du : 16/07/2010
Date de référence : juillet 2010



2